



Table des matières

Autisme France	1	Utile	5
Actualités de l'autisme	2	Colloques, formations, événements	5
Actualités du handicap	3	Questions administratives et juridiques	5
Ecouter, lire et voir	4		

Autisme France



Congrès national Autisme France 2026 à Lyon

Le 21 novembre 2026 à Lyon, autour du thème « **Professionnels en autisme : Expertise et savoir-faire coordonnés** ».

Cette année, Autisme France a choisi de mettre en lumière l'intérêt et l'efficacité des partenariats professionnels, notamment lorsqu'ils se construisent avec l'implication des personnes concernées et de leurs familles.

Six professions emblématiques du parcours des personnes autistes, à tous les âges de la vie, seront représentées.

Cette journée donnera la parole à des professionnels issus de différents champs d'expertise :

- Une psychiatre/pédopsychiatre — **Dr Sandrine Sonié**
- Une psychologue — **Dr Isabelle Bazin**
- Une orthophoniste — **Magali Lavielle-Guida**
- Deux éducatrices spécialisées — **Rachel Chassard et Nadège Chappé**
- Une AESH (accompagnante d'élèves en situation de handicap) — **Catherine Germain**
- Deux superviseuses — **Constance Nikolov et Teresa Gomes**

→ [En savoir plus et s'inscrire](#)

Attention ! Plus que quelques jours pour profiter du tarif préférentiel !

Ils sont disponibles jusqu'au 31 août 2026



Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique

1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne.

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : contact@autisme-france.fr

Refonte de la brochure sur les recommandations de bonnes pratiques pour les adultes autistes



Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS pour les adultes autistes datent de 2018. Autisme France a fait le choix de les présenter dans une brochure plus claire, concise et pédagogique, afin de les rendre plus accessibles aux personnes concernées, à leurs familles, aux aidants et aux professionnels.

Intitulée « *Recommandation HAS de bonnes pratiques pour les adultes autistes : Mode d'emploi à destination des personnes concernées, de leurs familles, des aidants et des professionnels* », cette brochure reprend les grands thèmes abordés par les recommandations : diagnostic, logement, santé, accompagnement par les professionnels...

Disponible depuis mai 2026 sur le site d'Autisme France, ainsi qu'en format papier sur commande.

[→ Consulter la brochure](#)

Vidéos Autisme France de présentation des nouvelles recommandations pour les enfants et adolescents autistes

« *Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent.* »

Publiée en février 2026, cette recommandation de bonne pratique (RBP) est désormais accompagnée d'une série de vidéos pédagogiques.

Sur la chaîne YouTube Canal Autisme, Danièle Langlois présente les principaux thèmes de la recommandation, de l'évaluation du fonctionnement jusqu'au rôle des professionnels.

Une ressource destinée aux personnes autistes, à leurs familles, aux aidants et aux professionnels.

Une brochure pédagogique viendra prochainement compléter cette série de vidéos.

[→ Découvrez la playlist](#)

[→ En savoir plus et consulter les recommandations](#)

Remarques d'Autisme France sur le rapport Santiago-Fait

À la suite de la publication du rapport Santiago-Fait déposé le 27 mai 2026 à l'Assemblée nationale par les députés Philippe Fait et Isabelle Santiago sur la prise en charge des enfants autistes, Autisme France a publié son analyse.

L'association souligne que le rapport met en lumière des défaillances majeures de la politique française et salue plusieurs propositions, notamment la réalisation d'une étude épidémiologique nationale, la création d'un observatoire des besoins des personnes autistes et la nécessité de rendre les recommandations de bonnes pratiques opposables.

Autisme France estime toutefois que les 44 recommandations ne répondent pas pleinement à l'ampleur des enjeux et appelle notamment à renforcer le repérage, le diagnostic et les interventions précoces, à garantir l'application effective des recommandations de bonnes pratiques et à poursuivre une politique de l'autisme fondée sur les connaissances scientifiques.

[→ Lire l'analyse complète d'Autisme France](#)

[→ Consulter le communiqué de presse](#)

Christian Sottou, un homme de collectif

Originaire de la vallée de Barétous, Christian Sottou est une figure locale très active et reconnue dans les Pyrénées-Atlantiques. Depuis les années 1990, il mène de front un parcours caractérisé par une double dynamique : une solide carrière de gestionnaire d'un côté, et un engagement bénévole profondément humain et ancré dans le territoire béarnais de l'autre.

[→ Rencontre avec le trésorier d'Autisme France](#)

Newsletter

[Toutes les newsletters d'Autisme France](#)

Notre revue

[En savoir plus ou s'abonner](#)

Actualités de l'autisme

« **Autisme : la fin de l'exception française ?** » – entretien avec Danièle Langlois dans France Assos Santé



La Haute Autorité de santé a actualisé ses recommandations sur l'autisme et écarte désormais explicitement plusieurs approches dépourvues de validation scientifique, dont la psychanalyse.

Une évolution importante pour les associations qui dénoncent depuis des décennies l'influence de cette doctrine.

[→ Entretien avec Danièle Langlois, présidente d'Autisme France, à découvrir sur France Assos Santé](#)

Autisme : pourquoi les scientifiques envisagent une nouvelle définition

Une nouvelle étude suggère l'existence de profils développementaux et génétiques différents selon l'âge auquel le diagnostic d'autisme est posé, interrogeant ainsi l'hétérogénéité de l'actuelle catégorie diagnostique.

Les personnes diagnostiquées précocement et celles diagnostiquées plus tardivement présenteraient des trajectoires développementales distinctes ainsi que des facteurs génétiques en grande partie différents.

Dans cette étude, les diagnostics tardifs sont également associés à une prévalence plus élevée de certains troubles associés, notamment le TDAH et la dépression.

Ces résultats interrogent ainsi la conception actuelle du trouble du spectre de l'autisme, notamment les catégories pour classer les diagnostics.

[→ Lire l'analyse de Franck Ramus dans L'Express](#)

École inclusive : quel avenir pour les AESH ?

Les AESH jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des personnes autistes et font l'objet d'une demande quasi constante de la part des familles.

Un rapport conjoint de l'IGÉSR et de l'IGAS dresse le constat d'un modèle d'aide humaine qui peine à répondre à l'augmentation des besoins, alors que le nombre d'AESH a progressé de 70 % depuis 2017. Chaque année, 10 % des enfants en situation de handicap ayant une notification restent sans solution.

À travers 22 recommandations, le rapport propose notamment d'améliorer les conditions d'emploi et la reconnaissance des AESH, mais aussi d'engager un véritable « virage de l'accessibilité » au sein de l'école, en développant de nouveaux métiers et en renforçant les ressources de l'école inclusive.

[→ Consulter l'article](#)

[→ Consulter le rapport](#)

Camouflage social et diagnostic de l'autisme

Une étude menée par des chercheurs français et canadiens s'est intéressée au camouflage social, qui désigne les stratégies adoptées par certaines personnes autistes pour paraître davantage « neurotypiques » et faciliter leurs interactions sociales.

[→ Lire l'article de la Fondation FondaMental](#)

Parcours diagnostique des enfants et adolescents autistes : étude française sur l'adéquation aux recommandations de bonnes pratiques

Une étude française menée à partir des données d'un registre en Isère et en Savoie s'est intéressée au parcours diagnostique d'enfants et adolescents autistes et à son adéquation avec les recommandations de la Haute Autorité de santé.

Les résultats montrent un âge moyen au diagnostic de 5,4 ans chez les enfants et 12,3 ans chez les adolescents, soit respectivement 3,5 et 9,5 ans après l'apparition des premiers signes.

L'autisme est par ailleurs rarement suspecté lors de la première consultation de repérage.

Les auteurs soulignent la nécessité d'améliorer la formation des professionnels afin d'améliorer le repérage précoce de l'autisme chez les enfants.

[→ Consulter l'étude](#)

URTSA : quels enseignements pour l'accompagnement des adultes autistes en situation très complexe ?

La CNSA accompagne les agences régionales de santé (ARS) dans le déploiement des URTSA (Unités Résidentielles pour Adultes autistes en Situation très complexe).

Lancée en 2024 et publiée par la CNSA en juin 2026, une étude évaluative s'est intéressée au déploiement des URTSA.

L'évaluation des 15 unités alors en fonctionnement met en évidence des difficultés, notamment :

- Le recrutement des professionnels
- La formation des équipes
- L'articulation avec les ressources sanitaires.

Ses conclusions doivent contribuer à l'évolution du cahier des charges des URTSA.

[→ Découvrir l'étude et les conclusions de la CNSA](#)

Actualités du handicap



Sécurité pour les personnes autistes dans l'eau : un nouveau document pratique

Les personnes autistes sont particulièrement vulnérables face au risque de noyade. Afin de prévenir les accidents, un document pratique en français simplifié a été publié en juin 2026. Il est consacré à la sécurité des personnes autistes dans

l'eau et à proximité des environnements aquatiques avec :

- Des règles de sécurité adaptées aux personnes autistes
- Des conseils pratiques pour les aidants et les accompagnants
- Des supports visuels simples et accessibles
- Des mises en situation concrètes pour différents environnements aquatiques.

L'objectif est simple : permettre à chacun de comprendre les risques liés à l'eau et d'adopter les bons réflexes dans un format accessible.

[→Télécharger le livret](#)

[→ Note d'information interministérielle](#)

Politique vaccinale aux États-Unis et diffusion d'affirmations scientifiquement réfutées sur l'autisme

Aux États-Unis, l'administration Trump a engagé une refonte du calendrier vaccinal pédiatrique fédéral, visant à réduire de 18 à 11 le nombre de maladies faisant l'objet d'une recommandation vaccinale systématique pour tous les enfants. Donald Trump souhaite également modifier le calendrier de certaines injections et séparer notamment le vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

« Il y a des décennies, les enfants ne recevaient qu'une petite partie des vaccins demandés aujourd'hui. À l'époque, les gens étaient en bien meilleure santé, et le taux d'autisme très élevé que

nous voyons aujourd'hui n'existait pas"», dit le président des États-Unis. »

Il est regrettable et dangereux que ce genre d'affirmation fausse et scandaleuse continue de circuler. Pour rappel, les études n'établissent pas de lien causal entre vaccination et autisme.

[→ Lire l'article de Franceinfo](#)

Droit des personnes accueillies en établissements sociaux et médico-sociaux à recevoir des visites

Une instruction ministérielle du 1er avril 2026 précise les conditions de mise en œuvre du droit des personnes âgées ou handicapées accueillies dans certains établissements sociaux et médico-sociaux à recevoir des visites, droit inscrit dans la loi depuis 2024.

Les établissements ne peuvent limiter les visites que pour des motifs liés notamment à l'ordre public ou à la santé. Les contraintes d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement ne constituent pas, à elles seules, un motif permettant de restreindre ce droit.

La personne accueillie reste également libre de refuser une visite, y compris celle d'un membre de sa famille, sans avoir à se justifier.

En cas de restriction injustifiée, plusieurs recours sont possibles, notamment auprès de l'ARS, du conseil départemental, ou, selon les situations, devant la justice.

[→ Lire l'analyse publiée dans La Revue des droits de l'homme](#)

Ecouter, lire et voir

SantéBD : Parler de la mort – Le deuil

Parler de la mort



Le deuil



A travers une bande dessinée Facile À Lire et à Comprendre (FALC), SantéBD explique ce qu'on peut vivre lors du décès d'un proche, les étapes du deuil, les émotions qu'on peut éprouver et comment retrouver peu à peu son équilibre.

Pour beaucoup de personnes autistes, les supports visuels et les explications explicites facilitent grandement la compréhension de situations complexes et des émotions qui les accompagnent. Cette ressource peut ainsi constituer un support utile pour les personnes autistes, leurs proches et les professionnels.

[→ Découvrir la BD « Le deuil »](#)

Plus largement, SantéBD propose des supports illustrés pour rendre les sujets liés à la santé plus faciles à comprendre et à expliquer.

[→ SantéBD](#)

Utile

Fiches pratiques sur l'autisme et les TND

→ [Retrouver par ce lien toutes les fiches pratiques](#)

Le Club de Médiapart : participez au débat !

Médiapart met à la disposition de ses abonnés un espace de contributions personnelles dénommé « *Le Club* », à la fois plateforme de blogs et réseau social.

Vous pouvez ainsi réagir à des actualités sur l'autisme, lire ou partager les dernières études.

→ [En savoir plus](#)

Canal Autisme

une plateforme gratuite de sensibilisation et de formation, via de ressources accessibles



Colloques, formations, évènements



Congrès Autisme France

Samedi 21 novembre 2026 à Lyon.

Attention ! Il vous reste peu de temps pour profiter encore des tarifs préférentiels : ils sont disponibles jusqu'au 31 août inclus

→ [Les inscriptions sont ouvertes](#)

Canal Autisme

Formations gratuites en libre accès

→ [Le savoir de chacun profite à tous](#)

EDI Formation

→ [Catalogue des formations](#)

Epsilon à l'école

→ [Toutes les formations](#)

Formavision

→ [Toutes les formations](#)

Organismes de formation labellisés pour le Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA) par le GNCRA

→ [Organismes habilités à délivrer des CNIA](#)

L'Université d'Automne de l'arapi se décline désormais en deux épisodes.

Episode 1 : Journée scientifique - Webinaire gratuit, le vendredi 25 septembre 2026 de 14h à 17h

→ [En savoir plus et s'inscrire](#)

Episode 2 : du 4 au 8 octobre 2027, le Croisic - Au Domaine de Port aux Rocs

Les inscriptions seront possibles courant 2027

Questions administratives et juridiques

Nouveaux droits pour les parents d'enfants malades ou en situation de handicap

Après plusieurs mois de navette parlementaire, la loi visant à améliorer la protection et l'accompagnement des parents d'enfants atteints d'un cancer, d'une maladie grave ou d'un handicap a été adoptée le 12 juin 2026. Le texte contient plusieurs avancées importantes pour les familles.

⚠ Toutes les mesures ne seront pas applicables immédiatement, plusieurs dispositifs prévus par la loi nécessitent encore la publication de décrets.

→ [Découvrir les nouveaux droits des parents sur Service-Public](#)

→ [Consulter la loi du 12 juin 2026](#)

AAH : de nouvelles règles de calcul pour les travailleurs en ESAT

Deux décrets du 25 juin 2026 modifient certaines règles de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Pour les personnes travaillant en ESAT, l'AAH sera désormais calculée à partir des ressources du dernier trimestre, et non plus de celles de l'avant-dernière année. Cette évolution sera mise en œuvre progressivement à partir d'octobre 2026.

Consulter les décrets sur Légifrance :

→ [Décret n° 2026-547 du 25 juin 2026](#)

→ [Décret n° 2026-548 du 25 juin 2026](#)

AEEH : une attribution sans limitation de durée élargie

Depuis le 1er avril 2026, l'AEEH de base peut être attribuée sans limitation de durée, jusqu'aux 20 ans de l'enfant, y compris pour certains enfants dont le taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 %, sous réserve de remplir les conditions d'ouverture du droit à l'AEEH.

Cette évolution concerne les nouvelles demandes et les demandes de renouvellement déposées depuis le 1er avril 2026.

Sa portée reste toutefois limitée : elle ne s'applique pas aux compléments d'AEEH ni à la PCH. Les familles concernées par un complément d'AEEH devront donc continuer à effectuer des demandes de renouvellement, celui-ci étant attribué pour une durée limitée.

En savoir plus sur l'évolution de l'AEEH :

[→ Lire l'analyse complète de Jean Vinçot sur Mediapart](#)

[→ Consulter le décret du 30 mars 2026 sur Légifrance](#)

Handicap à domicile : la Défenseure des droits alerte sur les atteintes au droit à l'autonomie

Dans une décision-cadre publiée en juillet 2026, la Défenseure des droits alerte sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap accompagnées à domicile.

Manque de services disponibles, pénurie de professionnels, formation insuffisante ou encore absences non remplacées : ces dysfonctionnements peuvent avoir des conséquences directes sur l'autonomie, la dignité, l'accès aux soins et la participation à la vie sociale des personnes concernées.

Face à ces constats, la Défenseure des droits formule 17 recommandations visant notamment à améliorer le financement et l'offre de services à domicile, l'attractivité et la formation des métiers ainsi que le remplacement des professionnels absents.

[→ Consulter la décision-cadre de la Défenseure des droits](#)

Franchises médicales : vers un doublement des plafonds annuels

La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a confirmé la préparation d'un décret visant à doubler les plafonds annuels des franchises médicales et des participations forfaitaires, qui passeraient au total de 100 à 200 euros par an.

La FNATH (Association des accidentés de la vie) a réagi dans un communiqué publié le 27 juillet. Elle dénonce l'augmentation du reste à charge des patients et ses conséquences sur les inégalités d'accès aux soins, qualifiant ce dispositif de « taxe sur la maladie ».

L'association annonce qu'elle saisira le Conseil d'État et rappelle que le droit à la santé est protégé par le Préambule de la Constitution de 1946.

[→ Lire l'article de Public Sénat](#)

[→ Lire le communiqué de la FNATH](#)

Pôles d'appui à la scolarité (PAS) : quelles sont leurs compétences ?

Le rôle et les compétences des pôles d'appui à la scolarité (PAS) suscitent de nombreuses interrogations chez les familles.

Pour rappel, dans une décision du 31 décembre 2025, le Conseil d'État a validé la circulaire organisant les PAS préfigurateurs, considérant que leurs missions viennent enrichir celles déjà exercées par les PIAL. Il précise toutefois que le coordonnateur du PAS ne dispose pas de pouvoir décisionnaire.

Les réponses proposées par le PAS ne se substituent pas aux mesures de compensation notifiées par la MDPH, ni au projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou au plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

[→ Décision n° 497461 du Conseil d'État](#)

Un nouveau cadre pour les CAMSP et CMPP

Le décret n° 2026-580 du 26 juin 2026, relatif aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des CAMSP et des CMPP, a été publié au Journal officiel le 1er juillet 2026.

Le texte actualise leur cadre de fonctionnement et inscrit notamment leurs missions dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de santé.

[→ Consulter le décret sur Légifrance](#)